

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 04 septembre 2026 / Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Nicole BARRIERA, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT, pouvoir donné à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. Romain PICCAMIGLIO

Délibération du Conseil Municipal n° 2026-091

AFFAIRES GENERALES

- Approbation de convention de partenariat pour l'accompagnement de la CCPMB sur le Conseil en Gestion Immobilière et Energétique

Monsieur François PARIS, Maire, expose :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président, et les articles L.5221-1 et suivants relatifs à l'entente, convention et conférence intercommunales,

Vu la délibération n°2026/035 du 11 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau pour approuver et signer les conventions et avenants à intervenir avec des tiers visant l'entente entre collectivités membres de la CCPMB,

Vu l'avis favorable du bureau du 27 juillet 2026,

Vu la délibération n°2025/118 du 26 novembre 2025 portant arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2032,

Vu la décision du bureau communautaire de la CCPMB n°2026-090 en date du 27 juillet 2026,

Vu le projet de convention de partenariat avec la commune de Cordon pour l'accompagnement de la CCPMB sur le Conseil en Gestion Immobilière et Energétique (CGIE),

Considérant la constitution d'une entente intercommunale entre Cordon et la CCPMB, pour l'accompagnement de la CCPMB sur le Conseil en Gestion Immobilière et Energétique (CGIE).

Il est proposé au Conseil municipal de :

- approuver la convention de partenariat pour l'accompagnement de la CCPMB sur le Conseil en Gestion Immobilière et Energétique (CGIE) avec la commune de CORDON ;
- donner délégation à Monsieur le Maire signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'accompagnement de la CCPMB sur le Conseil en Gestion Immobilière et Energétique (CGIE) avec la commune de CORDON ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 16 SEP. 2026
Affiché le : 16 SEP. 2026

Fait à CORDON, le 15 septembre 2026
Le Maire



M. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Romain', is written over a horizontal line.

M. Romain PICCAMIGLIO